

VILLE DE DRANCY



LOGEMENT

Mobilisation pour garantir des logements décents

Les agents du service communal d'Hygiène et Santé peuvent être très pointilleux lorsqu'ils repèrent un point non réglementaire dans un logement ou une pièce manquante dans un dossier. Grâce aux multiples actions qu'ils mènent partout en ville, ils sont les interlocuteurs essentiels pour que propriétaires et locataires puissent vivre en bon entendement.

Publié le 21 janvier 2026

DEMANDER

→ **UN PERMIS DE LOUER**

CONTACTER LE SERVICE HYGIÈNE ET SANTÉ

→ **01 48 96 50 06**

→ **HYGIENE@DRANCY.FR**

Un permis obligatoire avant toute location

Mis en place en 2021 et régulièrement amendé et renforcé depuis, le permis de louer est désormais bien implanté à Drancy. En visitant systématiquement les logements, les agents du service dédié entendent protéger les locataires, mais aussi les propriétaires, des mauvaises surprises. Presqu'aucune rue de Drancy n'a échappé au service Hygiène. Cibler certains quartiers ou certaines rues, comme d'autres communes le font, ne permet de résoudre qu'une partie du problème.

Les 301 demandes de permis de louer validées en 2025 sont autant de logements qui ne devraient pas, avant des années, basculer sur la carte des propriétés en difficulté. Du moins, s'ils sont entretenus régulièrement.

Approfondir



Les chiffres de 2025





Résoudre les litiges concernant le logement

Si, avec le permis de louer, la prévention fait partie des compétences, du service communal d'Hygiène et Santé (SCHS), ce dernier intervient surtout dans le traitement des nuisances subies par la population et qui portent atteinte à sa santé, principalement dans le domaine de l'habitat, du bruit, de l'hygiène alimentaire et des nuisances environnementales. Cette carte permet de se rendre compte de l'énorme travail réalisé par ce service dans toute la commune.

